

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 27 mars 2023

DELIBERATION N° 2023-02

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAONE-DOUBS**

- Constitution d'une régie d'avances -

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence de Monsieur Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs. Monsieur Franck ROBINE, Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté et Préfet de la Côte d'Or et Monsieur Michel VILBOIS étaient excusés.

Membres titulaires : 57
Quorum : 29
Membres présents : 33
Membres excusés : 24

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

MEMBRES TITULAIRES

Présents :

BALLEVRE	Stéphane
BAUDIN	Christine Noëlle
BERGELIN	Xavier
CAMPENET	Marie-Céline
CARTIER	Anne-Céline
CHAMBRE	Fabrice
CLEMENT	Pierre-Antoine
COUESMES	Serge
COURTOY	Jean-François
CURTIT	Gilles
FERRARI	Pascal
FLEURY-MATHIEU	Céline
FOURNIER	Dimitri
FRIQUET	Franck
GAUTHIER	Bénédicte

GRESSET	Corinne
GROSPERRIN	François
GUERDER	Philippe
GUILLAUME	Nicolas
GUTEHRLE	Thierry
JACQUIN	Christophe
JEANMART	Thierry
LEJEUNE	Eric
MAILLARD	Laurent
MARCONOT	Claude
MARONNE	Lydie
MILLERET	Denis
MORGADINHO	Marie-Manuela
PETAMENT	Thierry
QUIVOGNE	Jean-Luc
RICHARD	Sylvie
SANDRI	Sophie
TOURNIER	Damien

Excusés :

ALEZ MARTIN	Ange
BISIAUX	Thierry
BOUCHER	Eric
BURIEZ	Christian-Thomas
COSTA	Ana Maria
DEVAUX	Martial
DUCRET	Olivier
DUPUIS	Sophie
FAIVRE	Jérôme
FEUVRIER	Emilie
GELE	Jocelyn
GIRARDOT	Vincent
HATTON	David
HUGUENIN	Pascal
LEFEBVRE	Jean Charles
MERCIER	Anne-Laure
MICHEL	Carole
PIRALLA	Catherine
ROUGET	Catherine
ROY	Alain
SALVADOR	Damien
SAUGIER	David
SIFFERLIN	Laurent
TENERAND	Sophie

Exposé des motifs :

La détention d'une carte bancaire par la CCI Saône-Doubs est désormais devenue incontournable. La transformation du CFE au 1^o janvier 2023 impose pour le traitement de certains dossiers d'utiliser la plateforme « Guichet Entreprises » qui ne permet un règlement uniquement que par Carte Bancaire en fin de saisie du dossier. Par ailleurs, certaines prestations de communication (réseaux sociaux notamment) exigent également un paiement par carte bancaire.

Ces dépenses faisant exception à la règle de l'ordonnancement/mandatement préalable, il convient de créer une régie d'avances de dépenses s'inscrivant dans les conditions édictées par la Norme 4.4 du « Cadre des Obligations Budgétaires, Comptables et Financières » du réseau des CCI.

Contours de la Régie :

OBJET/UTILISATION :

- Pour tout paiement ne pouvant être exécuté autrement que par Carte Bancaire,
- Pour tout achat qui ne pourrait pas respecter la règle de l'ordonnancement/mandatement préalable et ne dépassant pas la somme de 1 000.00 Euros (ex : urgence de la dépense).

MODALITES DE FONCTIONNEMENT :

- Mise en place d'un compte bancaire spécifiquement dédié à la Régie avec un Fonds de départ de 10 000.00€,
- L'alimentation du compte bancaire de la Régie par tout autre compte bancaire de la CCI Saône-Doubs ne pourra se faire qu'après autorisation expresse du Trésorier,
- Le Régisseur de la Régie sera Julien RUEZ, Responsable Administratif et Financier de la CCI SD,
- Le Régisseur devra tenir à jour un « compte de Régie » précisant les dates, objets, montants des mouvements opérés par la Régie et pièces justificatives de ces derniers, « ce compte de Régie » devra être présenté mensuellement au Trésorier de la CCI SD,
- Le Régisseur devra veiller au respect de la Norme 4.4-Régie de recettes ou de dépenses du réseau des CCI,
- La date de création de la Régie est fixée au 15 février 2023.

Délibération :

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs :

- Approuve la création d'une régie d'avances de dépenses selon les contours précédemment édictés et s'inscrivant dans la norme 4.4 du cadre OBCF du réseau des CCI,
- Désigne Régisseur Julien RUEZ, Responsable Administratif et Financier de la CCI SD,
- Autorise le Trésorier à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat du Vote :

- Nombre de votants	:	33
- Voix pour	:	33
- Voix contre	:	00
- Abstentions	:	00

Cette délibération « Constitution d'une régie d'avances » est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Fait à BESANCON, le 27 mars 2023

Jean-Luc QUIVOGNE,
Président CCI Saône-Doubs



